



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 09 Octobre 2025

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date d'affichage : 29 septembre 2025

L'an 2025 le jeudi 09 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud - Mme VAN BECELAERE Edith.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 20

Délibération n° 2025 – 35

Objet : Approbation de conventions de mécénat pour l'organisation du Gaming Day du 21 et 22 novembre 2025

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat modifiée par la loi du 1^{er} juillet 2003 dite loi Aillagon ;

Vu le projet de convention de mécénat ci-joint ;

Considérant que plusieurs partenaires tels que Cultura, Cash n'play, Grafikement Vôte, Passion Geek se proposent de soutenir l'événement *gaming day* organisé par le service enfance jeunesse les 21 et 22 novembre 2025 par le prêt de jeux, la distribution de lots ou encore l'installation d'un stand rétro gaming ;

Considérant qu'il s'agit d'un partenariat de mécénat qu'il est recommandé de formaliser sous la forme d'une convention entre le bénéficiaire et le mécène ;

Considérant qu'en contrepartie de ce mécénat la commune bénéficiaire et organisatrice de l'événement apposera les logos des partenaires sur ses supports de communication, permettra un affichage publicitaire et la tenue d'un stand pour la vente de produits sur la culture geek ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet de convention de mécénat dans les conditions ci-dessus exposées, lequel devra être complété pour chaque mécène ;
- 2) autorise le maire ou l'adjointe déléguée à la signer avec chacun des partenaires de l'événement ;

A l'unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

